

RÉPONSES AUX ACTEURS

STRUCTURE CONCERTÉE

Association Citoyenne de Saint-Pierre-REUNION

Date: 24 novembre 2019

Mail : acsp974@orange.fr

Site : <http://citoyennedestpierre.viabloga.com>

Projet SWAC CHU SUD RÉUNION

Le projet SWAC (climatisation marine) dédié au CHU Sud Réunion a donné lieu à la saisine de la Commission Nationale du Débat Public.

La durée de la concertation est fixée à 3 semaines, du 4 au 22 novembre 2019 inclus.

A l'issue de la concertation une réunion publique de clôture sera opérée afin de présenter le bilan de l'opération

<https://swac-sudreunion.re/> <https://swac-sudreunion.re/la-demarche/>

(dossier de synthèse et dossier de concertation y sont au téléchargement)

L'eau de mer froide profonde sera pompée via des conduites en PEHD (Polyéthylène Haute Densité, matériau inerte vis-à-vis de l'eau de mer) à environ 1000 m de profondeur à 8 km des côtes à une température avoisinant 5°C.

Après passage dans les échangeurs, l'eau de mer rejetée sera plus dense et aussi plus fraîche (environ 12°C) que celle des eaux littorales dans lesquelles elle sera ensuite rejetée.

CONCERTATION AVEC BD5 - ÉLÉMENTS DE RÉPONSE

[Association Citoyenne de Saint-Pierre-REUNION]

Si de toute évidence le procédé peut présenter des avantages par rapport à la climatisation classique (meilleur coefficient d'efficacité frigorifique de l'ordre de 10 par comparaison à 4), le transfert thermique contribue néanmoins directement au réchauffement de l'océan ! Il ne faut pas vendre du rêve !

L'énergie rejetée en mer dépendant évidemment du débit.

[BD5]

Si le flux d'eau de mer profonde extrait effectivement les calories extraites du réseau secondaire de climatisation du CHU. Les eaux sont rejetées à environ 12°C, dans une eau océanique à 25°C. Le rejet entraîne un refroidissement localisé des eaux océaniques – les études de modélisation du panache de température montrent que l'impact du projet sur le refroidissement des eaux océaniques littorales est très localisé. Il n'y a pas de réchauffement global de la masse d'eau.

[Association Citoyenne de Saint-Pierre-REUNION]

Des remarques s'imposent :

Quelle tenue des conduites d'aspiration dans la zone soumise aux vagues ?

[BD5]

Dans la zone soumise aux vagues, les conduites sont enterrées et protégées par l'enveloppe du micro-tunnel. Sur la suite du tracé, les conduites sont lestées.

[Association Citoyenne de Saint-Pierre-REUNION]

Quelle garantie de résistance sur 500m ? Du micro-tunnel entre 20 et 30m de profondeur et ensuite des lests ?

[BD5]

Les études de stabilité sont établies sur la base d'événements extrêmes de référence, à la fois cycloniques et non-cycloniques. Pendant la phase de conception des études détaillées de stabilité de la conduite et du micro-tunnel seront réalisées par des bureaux d'étude spécialisés.

[Association Citoyenne de Saint-Pierre-REUNION]

Quel comportement face aux houles cycloniques ?

Quel impact potentiel sur l'Environnement en cas de destruction ?

Une référence locale catastrophique : celle des conduites (émissaire en mer) de la STEP de Saint-Leu.

[BD5]

Les dispositions constructives retenues pour l'émissaire de Saint-Leu sont totalement différentes de celles retenues pour le projet. L'atterrage n'a pas été réalisé en micro tunnelier. Les casses se sont produites dans la zone de déferlement maximale- cette zone est évitée dans le cas du projet de BD5 par le micro-tunnel.

Le cas de houles extrêmes, cycloniques et non-cycloniques, est intégré dans la phase de conception du projet.

https://www.clicanoo.re/Faits-Divers/Article/2019/11/22/Troncon-manquant-de-la-STEP-une-expertise-ordonnee_593641

[Association Citoyenne de Saint-Pierre-REUNION]

Enjeu majeur patrimonial :

L'Association Citoyenne de Saint-Pierre-REUNION est la seule association à se mobiliser pour la préservation du lagon de Saint-Pierre depuis une vingtaine d'années. Association reconnue pour son sérieux et sa totale indépendance, strictement bénévole.

Nous indiquons que les lagons de Saint-Pierre constituent un patrimoine majeur avec une reproduction corallienne qui existe toujours, et dont l'Association Citoyenne de Saint-Pierre-REUNION assure le suivi depuis des années.

Pour ce qui est du potentiel impact du rejet d'eaux à 12°C et vers 50m de profondeur sur les récifs coralliens : il est primordial de les minimiser avec une étude fine du panache, donc de la courantologie et climatologie, et d'un suivi sur une saison.

Paragraphe 4.2 Enjeux marins, pages 26 et 27 du dossier de concertation :

Nous contestons l'enjeu signalé « Modéré » concernant les peuplements littoraux.

Nous affirmons que l'enjeu y est MAJEUR.

[BD5]

Les deux zones de lagons à l'Ouest comme à l'Est retiennent bien toute l'attention des études de définition du point de rejet et des études d'impact. La qualification de « modérée » est affectée uniquement à l'emprise du tracé de la conduite, comparativement aux zones récifales et lagon aires de Saint-Pierre et de Grand Bois qui sont bien considérées comme des zones très sensibles.

[Association Citoyenne de Saint-Pierre-REUNION]

Il est d'une responsabilité majeure de ne pas se tromper sur le corridor vu la proximité immédiate des lagons à l'ouest du site, de très forte sensibilité écologique et qu'il faut absolument ne pas impacter !!!

Il est hors de question de laisser détruire l'existant (irremplaçable) et de proposer de la « compensation écologique », qui on le sait tous est la méthode locale classique pour donner de l'activité à certains ... sous couverture « écolo » !

De plus, soyons sérieux, l'enjeu pour nos récifs coralliens est bien plus important que sur les mammifères marins comme les baleines à bosse qui, elles, ne sont que de passage !

[BD5]

Les deux enjeux sont considérés.

[Association Citoyenne de Saint-Pierre-REUNION]

Les études complètes doivent être diffusées publiquement. CREOCEAN Ocean Indien (ex PARETO) les mène. Quelle est la garantie d'indépendance de ces études ?

[BD5]

CREOCEAN est un bureau d'étude indépendant. Son chiffre d'affaire ne dépend pas de celui du projet, il exerce une activité d'expertise et conseil en environnement marin à la Réunion et dans différentes régions de la zone intertropicale.

[Association Citoyenne de Saint-Pierre-REUNION]

Nuisances sonores : elles doivent être nulles pour les populations voisines, donc il faut prévoir l'isolation phonique dès la conception du dispositif.

[BD5]

Le projet est bien prévu pour respecter les exigences liées aux impacts sonores vis-à-vis des riverains.

[Association Citoyenne de Saint-Pierre-REUNION]

La présentation du projet est sujette à discussion, et questionne au sujet de l'avenir : 1ère mondiale ? Quel intérêt ? Servir de cobaye ? Cela ne peut être une justification de ce projet.

Nous remarquons qu'aucune donnée chiffrée n'est fournie au sujet des structures prétendues existantes, qui sont d'une échelle bien moindre.

[BD5]

Le projet de Bora Bora, destiné à un hôtel est dimensionné pour un circuit d'eau de mer de 250 m³/h, le projet de l'hôpital de Papeete est dimensionné pour 770 m³/h, les prises d'eau du NEHLA de Hawaï sont de 4000 m³/h. Le Projet de St pierre aura un débit compris entre 800m³/h et 1000 m³/h . Ce sont donc des projets du même ordre de grandeur.

[Association Citoyenne de Saint-Pierre-REUNION]

Ce projet bénéficie de fonds importants du secteur public vers le secteur privé à but lucratif : à quelle hauteur ? C'est le flou total. Il n'est d'ailleurs pas correct de parler de « risque financier » dans ces conditions...

[BD5]

Le projet présente effectivement un taux d'aide important du fait du caractère innovant et de sa contribution aux objectifs énergétiques de la Programmation Pluriannuelle Énergétique.

Le taux de subvention n'a pas été communiqué car il dépend d'instruction longues et la concertation préalable est réalisée en amont du projet.

A ce stade, ce taux n'est donc pas connu.

Enfin, si le projet bénéficie effectivement d'un soutien du secteur public (ADEME et Région Réunion / Europe), il donnera lieu à un investissement privé conséquent qui sera bien à risque, comme peut l'être n'importe quel investissement dans une infrastructure de production.

[Association Citoyenne de Saint-Pierre-REUNION]

Fort soutien public, et pourtant le coût du froid ne sera inférieur que de 10% par rapport à la climatisation classique.

[BD5]

Ces deux points sont indépendants. La rentabilité de l'investissement sera strictement encadrée par les clauses du contrat entre BD5 et EDF SEI, dans le cadre du mécanisme d'efficacité énergétique. Ce contrat sera étudié en amont de la signature par la CRE, autorité indépendante de régulation de l'énergie.

Le soutien public sert ici à compenser le surcoût de cette solution à haute performance environnementale par rapport à une solution usuelle de production de froid, pas à apporter un surcroît de rentabilité artificiel à BD5.

Enfin, l'ensemble des soutiens publics au projet impliquent une transparence totale vis-à-vis de ces mêmes soutiens de l'ensemble des revenus et des coûts de BD5, à la fois pour la phase de construction de l'infrastructure, mais également durant les 20 ans d'exploitation de celle-ci.

[Association Citoyenne de Saint-Pierre-REUNION]

Le contrat de fourniture de froid qui démarre en 2023 et jusqu'en 2043, se poursuivra ensuite avec une dépendance totale à un fournisseur privé !

[BD5]

Il s'agit en effet d'un contrat de fourniture de froid long terme ce qui permet de réduire le prix du froid. L'opérateur est une société privée qui doit répondre à des critères techniques de qualité et les prix sont fixés.

[Association Citoyenne de Saint-Pierre-REUNION]

Cela n'est pas acceptable.

Un établissement public, de plus dans le domaine de la santé publique (un droit fondamental), ne peut être à la merci inconditionnelle d'un organisme privé en situation de monopole, et ce d'autant plus que cet organisme privé va disposer de fonds largement publics pour sa réalisation. Nous demandons une clause protégeant le client hôpital au niveau du tarif, puisque l'hôpital sera totalement dépendant de cet organisme privé pour la fourniture de froid !

[BD5]

Les tarifs de fourniture de froid ont été définis contractuellement à la suite d'un dialogue compétitif lancé par le CHU, dans le cadre des marchés publics. Il est inférieur de 10% au coût actuel de production de froid, et son indexation est également fixée contractuellement. BD5 est donc dans l'impossibilité de faire évoluer ce tarif à sa guise, et ce durant les 20 ans d'exploitation.